

## **Règlement du concours 2018 - DAMMARTIN, Une Ville Fleurie**

L'objectif du concours communal est de favoriser le fleurissement de Dammartin-en-Goële en complétant l'effort réalisé par la municipalité, afin d'offrir aux Dammartinois et aux visiteurs un cadre de vie toujours plus agréable et de faire de Dammartin une ville où il fait bon vivre.

Pour participer il n'est pas nécessaire d'avoir la « main verte », il suffit de quelques semis, graines ou plantes, un peu d'eau, un brin d'imagination et laisser faire la nature ...

### **Article 1**

Ce concours est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement, du développement durable et du cadre de vie.

1. Il est ouvert à tous les résidants Dammartinois (habitant dans des immeubles ou résidences individuelles) et se veut un des facteurs d'amélioration de la qualité de vie dans tous les quartiers.
2. Les participants s'engagent à ne pas utiliser de produits phytosanitaires, ou pesticides, pour le désherbage (glyphosate ou autres produits actifs).
3. Les participants s'engagent à ne pas utiliser d'engrais chimiques.  
Les produits utilisables en agriculture biologique sont acceptés.
4. Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

### **Article 2**

Les Dammartinois qui désirent participer au concours s'inscrivent en remplissant le bulletin d'inscription et en le déposant :

En mairie : 79 rue du général de Gaulle

Le bulletin peut être rempli en ligne <http://www.mairie-dammartin-en-goele.fr/> La clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2018.

### **Article 3**

Le jardin, le balcon et la façade doivent être visibles de la rue ; l'évaluation s'effectuant depuis le domaine public.

## Article 4

Quatre catégories sont proposées :

- Catégorie A : Façades (immeubles) - fenêtres - balcons
- Catégorie B : Jardin (maisons individuelles)
- Catégorie C : Vitrine Commerce entreprise
- Catégorie D : Potager ou Jardin naturel

## Article 5

Critères d'appréciation :

- Le cadre végétal ou vue d'ensemble pour les piétons, les automobilistes, les cyclistes, insertion dans le paysage
- La qualité du fleurissement
  - Aspect esthétiques et créativité :
    - Harmonie des formes, couleurs et volumes (pas de fleurs artificielles)
    - Nombre de végétaux utilisés en rapport avec la taille du jardin ou de la façade
    - Etiquettes pédagogiques
- La propreté et les efforts faits en matière d'environnement :
  - Choix des végétaux
  - Préservation de la biodiversité
  - Gestion de l'eau
  - Désherbage
  - Fleurissement alternatif, limitation des plantes invasives
- La pérennité du fleurissement : le jury passera à deux reprises jusqu'à la fin de l'été, afin de juger du bon suivi et entretien du fleurissement présenté.

Chaque critère sera évalué sur 10 points, puis une note maximale de 40 points.

## Article 6

Le jury sera composé de :

- Deux élus municipaux
- Un représentant du Service Environnement Cadre de Vie
- Un ou deux dammartinois volontaires, soucieux de l'environnement

Le premier passage du jury s'effectuera en juin et un second passage en septembre permettant de valider les résultats.

Le jury tiendra compte des conditions climatiques.

## Article 7

Le jury se réserve le droit de photographier de la voie publique les différents balcons et jardins pour une exploitation éventuelle de ces clichés (presse, bulletin municipal, site Internet municipal, diaporama ...) sans aucune contrepartie.

## **Article 8**

Le jury récompensera les lauréats de chaque catégorie.

Les récompenses seront attribuées de manière à encourager toutes les démarches servant à rendre agréable le cadre de vie des Dammartinois en général.

Le montant des prix est réparti de façon dégressive :

L'ensemble des participants sera convié à un vin d'honneur lors de la remise des prix décernés par la Ville.

Les lauréats de chaque catégorie seront proposés au Concours Départemental des Maisons Fleuries.

Les participants seront personnellement informés de leur classement par courrier et de la date de remise officielle des prix.

La diffusion des résultats sera faite dans le bulletin municipal et dans la presse locale.

**Merci à tous de participer à l'amélioration  
du cadre de vie de notre commune ....**



**Alors, vite à vos bûches, râpeaux,  
pelles, arrosoirs ....**